

Les subventions complémentaires versées par la Communauté de communes sont présentées dans ce tableau. Ce dernier présente uniquement les aides ANAH et CCMDL et non l'ensemble des aides complémentaires que vous pourriez percevoir, notamment des caisses de retraite

ACTION	Propriétaires occupants	Taux Anah	Plafond de travaux Anah	Aide maximum Anah	Taux CCMDL	Plafond de travaux CCMDL	Aide maximum CCMDL
Habitat indigne ou Très dégradé <i>Montant moyen travaux : 50 000 €</i>	Revenus modestes	50%	50 000 €	25 000 €	10%	50 000 €	5 000 €
	Revenus très modestes	50%	50 000 €	25 000 €	30%	50 000 €	15 000 €
Rénovation énergétique globale "Habiter Mieux" <i>Montant moyen travaux : 30 000 €</i>	Revenus modestes	35%	30 000 €	10 500 €	10%	15 000 €	1 500 €
	Revenus très modestes	50%	30 000 €	15 000 €	10%	15 000 €	1 500 €
Adaptation au vieillissement ou au handicap <i>Montant moyen travaux : 7 500 €</i>	Revenus modestes	35%	20 000 €	7 000 €	20%	10 000 €	2 000 €
	Revenus très modestes	50%	20 000 €	10 000 €	20%	10 000 €	2 000 €
Prime "Habiter Mieux"	Revenus modestes	10%		2 000 €			
	Revenus très modestes	10%		3 000 €			
Prime "sortie de passoires thermiques" Etat initial F ou G	Revenus modestes ou très modestes	forfait		1 500 €			
Prime "Basse consommation" Atteinte A ou B	Revenus modestes ou très modestes	forfait		1 500 €			